

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NOUVELLE- EGLISE**

République Française

Département  
PAS DE CALAIS

Arrondissement  
CALAIS

Canton  
MARCK

Nbre de Conseillers  
En exercice  
14

Présents  
13

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept février à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick WAY.

Convocation du 17/02/2023

**Présents :** WAY Patrick, DAULLE François, ROBE Jean-Michel, BIJOK Marie-Pierre, BOMBLE Bernard, HANNEQUIN Christine, DELPLACE Marie, WULLENS Colette, TOUSSAINT Angéline, DUVAL Guy, ACCARY Frédéric, DRIEUX Eric et VERSTRAETE Sébastien.

**Absente excusée :** CANDAS Mathieu

**Secrétaire de séance :** BIJOK Marie-Pierre

**Délibération**  
**n°01/2023**

**Projets / ACTes / Travaux d'aménagement permettant de limiter les risques d'inondation Rue Verte.**

D'octobre 2023 à Janvier 2024, notre commune a connue de très fortes précipitations, environ 450 mm d'eau durant cette période.

De nombreuses voiries ont été inondé notamment la voirie rue Verte que nous avons dû interdire à la circulation pendant plusieurs jours.

Afin de résoudre le problème, et permettant de limiter les risques d'inondation, nous prévoyons des actions préventives qui sont les suivantes :

- Création de fossés,
- Recalibrage de fossés et conduites permettant l'évacuation des eaux de pluies,
- Recalibrage des accès parcelles par des tuyaux plus adaptés (diamètre 400)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'Appel à projet « fonds d'appui aux projets locaux des communes de moins de 2000 habitants pour l'année 2023, dans le cadre de la politique d'aide aux communes et aux territoires (ACTes) du Conseil Régional. Le montant maximum de subvention est de 15 000 € avec un taux maximum de 30 % des dépenses éligibles.

Considérant que ces travaux sont indispensables pour permettre de limiter les risques d'inondation. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ✓ **donne** un avis favorable à la réalisation des travaux
- ✓ **sollicite** auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional une subvention dans le cadre de la politique ACTes au titre des travaux d'aménagement permettant de limiter les risques d'inondation
- ✓ **valide** les modalités de financement suivantes :

|  |
|--|
| RF<br>Préfecture de ARRAS  |
| Contrôle de légalité<br>Date de réception de l'AR: 03/03/2023<br>062-216206235-20230217-DE_2023_001-DE |

| <i>Dépenses</i>       | <i>Montant HT</i> | <i>Financement</i>                | <i>Montant HT</i> | <i>%</i>     |
|-----------------------|-------------------|-----------------------------------|-------------------|--------------|
| <b>Travaux</b>        |                   |                                   |                   |              |
| Aménagement Rue Verte | 49810,00 €        | Conseil Régional - Actes          | 14943,00 €        | 30 %         |
|                       |                   | <b>Fonds Propres Collectivité</b> | 34867,00€         | 70 %         |
| <b>TOTAL</b>          | <b>49810,00 €</b> |                                   | <b>49810,00 €</b> | <b>100 %</b> |

✓ **autorise** Monsieur le Maire à présenter cette demande de subvention auprès du Conseil Régional.

Fait et délibéré à Nouvelle-Eglise les jours, mois et an susdits.  
Suivent au registre les signatures.

*Pour copie conforme*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en S/P le  
et publication ou notification  
le

Le Maire, **Patrick WAY**

|  |
|--|
| RF<br>Préfecture de ARRAS  |
| Contrôle de légalité<br>Date de réception de l'AR: 03/03/2023<br>062-216206235-20230217-DE_2023_001-DE |